



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18.QUE-017

Déposé le : 29.05.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

Titre de la simple question

**Ne « frelons » pas la catastrophe !**

Texte déposé

Le 10 avril dernier, le canton du Jura lançait un appel à la vigilance auprès de sa population en raison des craintes relatives à l'arrivée sur son territoire du frelon asiatique. Si cette espèce exotique envahissante ne représenterait pas de menaces supplémentaires pour les humains, elle est en revanche connue pour s'attaquer aux abeilles. Et par là-même, elle constituerait une nouvelle menace sur la biodiversité et l'économie apicole qui n'ont vraiment pas besoin de ce nouveau péril !

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat, en complément du postulat développé le mardi 29 mai devant le Grand Conseil :

**- Le frelon asiatique représente-t-il une menace avérée pour le canton de Vaud et quelles sont les mesures de sensibilisation et préventions mises en place, y compris auprès des apiculteurs (pose de « muselières », etc...) ?**

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur : Jean-Marc Nicolet

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**